

Rhône Philatélie

N° 168 JUIN 2020

ABONNEMENT ANNUEL (—4 NUMÉROS) FR. 26.-

ue éditée par l'Entente philatélique Valais/Haut-Léman



Les 100 ans
de Genève-Cointrin

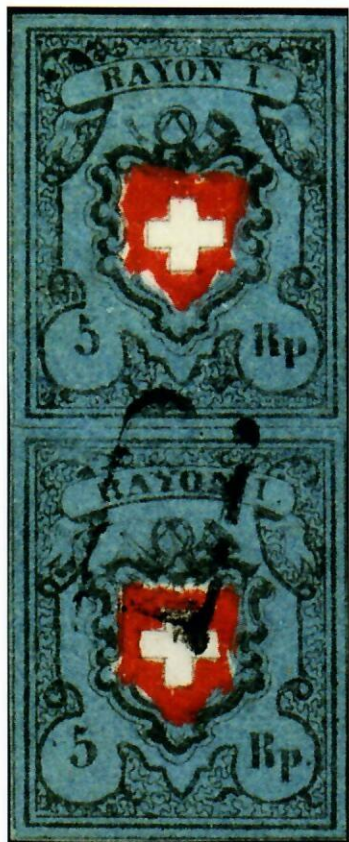


Le « Petit Aigle »
a 175 ans

MÉFIEZ-VOUS AUSSI DE CERTAINES ATTESTATIONS

Roberto Lopez

Je sais que ce titre vous déstabilise, car nous n'arrêtons pas de conseiller de faire attester les pièces rares et chères. Par ces quelques lignes, j'aimerais vous montrer que les experts peuvent aussi se tromper, et que leur tâche n'est pas toujours facile, car les faussaires sont inventifs, et parfois très bons.



La pièce que vous pouvez voir ici est une paire verticale du «Rayon I bleu foncé» (SBK No 151) avec, manifestement, la croix encadrée et une oblitération d'un cachet «P.P.» de l'arrondissement VIII (Zurich). Il s'agit des types 6 et 14 d'un feuillet de 40 timbres.

Je vous traduis des extraits des attestations et vous prie de bien faire attention aux dates qui sont mentionnées en gras.

L'attestation qui suit date du **7 janvier 2015** et elle nous apprend ce qui suit, je cite :



« Cette paire m'a été soumise par un acheteur après la vente de Corinphila du mois de mai 2014 afin de confirmer l'authenticité. J'ai revu la pièce et je ne suis pas persuadé que l'encadrement de la croix soit faux, car elle se situe en-dessous du cachet. La comparaison avec d'autres pièces provenant des mêmes types ne permet pas de conclure qu'il s'agit d'une falsification ».

L'expert s'est manifestement donné de la peine vu la des-

cription donnée dans l'attestation. La seconde attestation date du **29 juillet 2014** (donc six mois avant la première et deux mois après la vente de Corinphila) et on peut lire ce texte, je cite :

« Rayon I sans encadrement de la croix, type 6 et 14 d'un feuillet de 40 timbres. Les encadrements sont dans une grande partie dessinée: la forme ainsi que leur position ne sont pas à l'identique des originaux. La couleur de l'encadrement est un peu plus claire que le reste de l'encre noir. Les encadrements ne sont pas imprimés par lithographie mais ils sont dessinés ».

Il faut savoir une chose importante: l'un des experts est aussi négociant et l'autre expert est un grand collectionneur. Je vous laisse le soin de deviner qui a rédigé quelle attestation.

Donc, **oui**, il faut absolument faire attester les pièces rares d'une valeur importante. **Non**, il ne faut pas soumettre vos pièces à n'importe qui. **Oui**, demandez à vos collègues au sein de votre société à qui envoyer quelle pièce afin d'avoir une attestation valable.

Néanmoins: *« erarre humanum est, perseverare diabolicum », autrement dit « L'erreur est humaine, persévérer [dans son erreur] est diabolique ».*